



LE LIEN

Les informations de Bois-Jérôme Saint-Ouen

À vos agendas

Samedi 18 et dimanche19 mai
 Fête de la Pentecôte
 Samedi 20h30 : Défilé de chars

Samedi 20130 : Detile de chars Dimanche 15h : Couronnement de la Rosière à l'église, suivi des jeux de village dans la cours de l'école

• Dimanche 9 juin Élections européennes Au sommaire de ce Lien :

Des nouvelles de notre commune depuis le dernier Lien :

- · La fibre est arrivée dans la rue du Puits
- Les comptes 2023 ont été validés

Un rappel :

 Panneau Pocket est le moyen d'information immédiate de la Mairie : téléchargez l'appli sur votre téléphone mobile !

Des annonces des événements à venir :

- La fête du village à la Pentecôte, moment de convivialité, notamment autour de la rosière 2024.
- Consultation du public concernant les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) de la commune
- · Consultation du public concernant l'élaboration du PLU
- Changement de maraîcher

Bonne lecture!

La Commission Communication

PLU: CONSULTATION DU PUBLIC DU 11 JUIN AU 11 JUILLET 2024

La consultation du public dans l'élaboration du PLU de la commune aura lieu du mardi 11 juin 2024 au jeudi 11 juillet 2024 à la mairie aux heures d'ouverture. Cette consultation présentera le diagnostic et les réflexions sur l'évolution de la commune. Elle permettra de recueillir les avis de la population, avis venant nourrir la réflexion du conseil municipal et du cabinet d'urbanisme

La fibre est arrivée dans la rue du Puits

La rue du Puits est désormais câblée en fibre optique depuis la fin du mois d'avril. Toute la commune est maintenant éligible à la fibre optique.

Tous les opérateurs nationaux sont présents.

Une nouvelle maraîchère dans la commune





L'ancien maraicher ayant arrêté ses activités, la commune a pu mettre un terme à son bail. La mairie a contacté SNA et la chambre d'agriculture de l'Eure pour l'accompagner à trouver un remplaçant. Et cela a été fructueux.

L'équipe municipale et des volontaires du comité des fêtes sont en train de nettoyer le terrain pour faire place nette (nettoyage du terrain et démolition des mobil-homes) pour permettre à la nouvelle maraichère de démarrer son activité dès cet automne.

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

CONSULTATION DU PUBLIC DU 21 MAI AU 4 JUIN 2024

Une concertation de la population des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) se déroulera du 21 mai au 4 juin prochain.

Les ZAER permettent d'identifier, à l'échelle communale, les zones susceptibles d'accueillir les équipements de production d'énergie renouvelable.

La Loi du 10 mars 2023 (Loi APER n° 2023-175) relative à la planification territoriale de l'accélération de production d'énergies renouvelables impose aux communes de définir des espaces susceptibles d'accueillir des moyens de production d'énergies renouvelables sur leur territoire. Elle vise à améliorer et à faciliter la planification du développement des énergies renouvelables sur le sol français ; elle vise également à favoriser une répartition équilibrée et maitrisée des implantations de projets sur les emplacements que la commune aura jugés opportuns au regard du projet de territoire.

La limitation du réchauffement de la planète est devenue un enjeu international prioritaire. Pour l'union Européenne, cette priorité s'accompagne d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50 % d'ici 2030. De façon simple et au niveau local, cela se traduit notamment par une baisse très importante de nos consommations d'énergie et par une augmentation de la part de production des énergies renouvelables.

Au niveau de Seine Normandie Agglomération, les objectifs du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) sont notamment de réduire la consommation d'énergie de 20 à 30 % d'ici 2025 et d'augmenter la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire afin de couvrir de 25 à 35 % des besoins énergétiques par des EnR à la même échéance.

Ces ZAER ne préjugent en rien de la réalisation de projets, les différentes réglementations s'y appliquant de la même manière mais les projets pourront bénéficier de procédures d'instruction raccourcies. L'objectif est avant tout d'envoyer un signal avant d'inciter à l'implantation de projets sur les secteurs qui auront été jugés les plus opportuns pour la commune.

Les différentes sources d'énergie renouvelables définies dans la loi sont :

L'éolien terrestre ; Le photovoltaïque ; La géothermie ; La chaleur renouvelable (principalement le bois-énergie) ; La production et la valorisation de biogaz (méthanisation) ; L'hydroélectricité.

Parmi ces différentes sources, la commune a retenu :

- Le photovoltaïque sur l'ensemble des toitures de la commune
- La production et la valorisation de biogaz (méthanisation dans une des exploitations agricoles du hameau de La Chapelle Saint Ouen
- L'éolien terrestre sur une parcelle, identifiée comme potentielle sur la carte des zones favorables à l'éolien terrestre, et la plus éloignée possible des zones habitées de la commune.

Vos élus, très attachés à la préservation du cadre de vie des habitants et à la protection de leur environnement s'inscrit pleinement dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de notre planète. La Municipalité a ainsi travaillé sur les possibilités qui s'offrent à la commune en matière d'EnR : ce travail a conduit à l'élaboration d'une cartographie des zones restreintes qui pourraient accueillir ces énergies renouvelables.

Le public pourra prendre connaissance de la cartographie des zones d'énergie renouvelables et consigner ses réflexions, interrogations ou remarques sur le registre ouvert à cet effet à l'accueil de la Mairie.

A l'issue de la concertation, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur les ZAER et cette délibération sera ensuite transmise à la référente préfectorale.

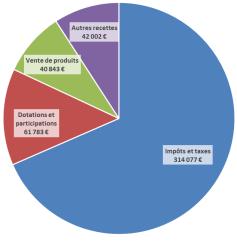


Les comptes 2013

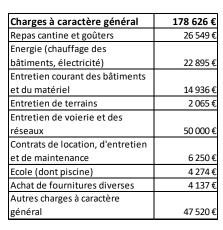
- · La situation financière de la commune reste saine.
- Néanmoins, malgré les efforts d'économie dans les dépenses de fonctionnement, l'excédent de la section de fonctionnement a tendance à se réduire...
- En 2023, les dépenses de voirie ont été particulièrement lourdes.
- Cet excédent permet de réaliser des investissements supplémentaires pour notre commune. Il est donc important pour le long terme.

Recettes de fonctionnement

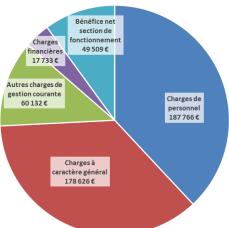
Dépenses de fonctionnement



Pocottos	d'investisse	mont
KALAIIA	U IUACIICO	meni



60 132 €
21 982 €
27 644 €
5 305 €
2 000 €
3 202 €



Dépenses d'investissement

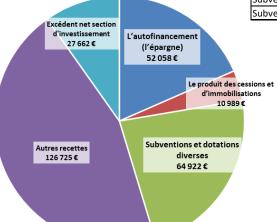
Les opérations d'équipement (acquisition de

matériels divers.

...) et les travaux

(aménagement des bâtiments, travaux de réfection, ...) 186414€ Le remboursement

du capital des emprunts 40 618€



Fête du village à la Pentecôte, les 18 et 19 mai.



Histoire de La Rosière :

A Bois-Jérôme Saint Ouen, le Couronnement de la Rosière naquit de la volonté de l'Abbé Pierre Seyer du Grand Val, Prieur de l'Abbaye de Saulseuses, ancien curé de Bois-Jérôme, qui dans son testament de 1821, fit une donation destinée à celle-ci.

Ce titre devait récompenser lpha la fille la plus sage et la plus vertueuse de la paroisse ». Une dot de « deux cents francs » lui était allouée pour l'aider à trouver « un parti plus avantageux ». Si les temps ont changé, la tradition, elle, demeure...

Le couronnement se fait le dimanche de Pentecôte à l'église, par M. le curé ou son représentant, en présence du conseil municipal, de la famille et de la population. La rosière reçoit une somme allouée par la Mairie et par le comité des fêtes.

Cette année, Noémie ADIGE a été élue par le Conseil Municipal pour représenter notre village.

Samedi Joh3o : Défilé de Chars en musique organisé par le Comité des Fêtes sur le thème « des Cowboys et des Indiens ». Les enfants sont invités à se déquiser.

(Départ de la ferme de M Ibert, la Chapelle St Ouen, 6, rue des nouveaux prés)

Dimanche 15h : Couronnement de la Rosière à l'église

16h : Vin d'honneur offert par la municipalité dans la cour de l'école

16h15 : Jeux de plein air organisés avec les associations du village Grand concours de lancer de fléchettes (pour les enfants et les adultes)



Panneau **Pocket**

Panneau Pocket

Téléchargez cette application sur votre téléphone mobile.

vous bénéficierez ainsi des informations et des alertes de la mairie en temps réel :

- Alerte météo,
- Alerte cambriolage,
- Proposition de job d'été de SNA,
- Menus de la cantine scolaire,
- Consignes sanitaires de la préfecture,
- Etc,...

Horaires: Mardi de 14h30 à 19h30 et Jeudi de 14h à 20h Teléphone Mairie : 02.32.51.29.04

Site Internet : https://www.bois-jerome-saint-ouen.27.com/

Permanence du Maire et des Adjoints le mardi et le jeudi de 17h à 20h





Directeur de la publication : Jean-François WIELGUS Rédaction : Commission Communication et Information

Impression à la mairie